

Image not found or type unknown



Le volet n°2 du casier judiciaire

Par **sniper973**, le **26/10/2009** à **01:00**

Bonjour, j'ai posé plusieurs fois déjà la question mais je constate que les réponses ne me bousculent pas, j'ai besoin de savoir sachant que j'ai un passé avec plusieurs condamnations de prison avec sursis + mise à l'épreuve qui remonte à plus de 16 ans pour des délits qui relèvent de la correctionnelle et depuis plus rien jusqu'à ce jour. Sur mon casier n°3 il ne figure aucune condamnation. Ma question si quelqu'un veut bien me donner la peine d'y répondre. Existe-t-il encore une trace de mes condamnations sur mon casier n°2, si oui y a-t-il une procédure pour effacer les condamnations figurant sur ce casier n°2 ? ou dois-je attendre une période légale de réhabilitation ? Bref ! comment ça fonctionne-t-il ? Help me please, dans l'attente de vous lire les spécialistes du droit.